

Gérer la Diversité Ethnique dans les Villes : Vers une Décentralisation des Régimes de Citoyenneté¹.

**Par Thomas Gulian,
Candidat au doctorat,**

Chaire de Recherche du Canada en Citoyenneté et Gouvernance

Département de Science Politique, Université de Montréal

**Préparé dans le cadre du Congrès Annuel de
l'Association Canadienne de Science Politique
York University, Toronto, 1-3 Juin 2006.**

¹ Je remercie ma directrice de thèse, la Professeure Jane Jenson, ainsi que les membres du séminaire de la Chaire de Recherche du Canada en Citoyenneté et Gouvernance pour leurs commentaires. Je remercie également l'Association Canadienne de Science Politique pour son soutien financier.

ABSTRACT

MANAGING ETHNIC DIVERSITY IN CITIES : TOWARDS A DECENTRALIZATION OF CITIZENSHIP REGIMES

The last decades have brought about important changes in western countries citizenship regimes. Since the 1970's, globalization has called into question the primacy of the national scale of states economic and political regulation which had been one of the principles upon which post-World War II Keynesian citizenship regimes were built. Indeed, there is currently an agreement among scholars which points to the city-regions as the new fundamental economic units of world capitalism. In response to this rescaling of capitalist economy, states have rescaled their regulatory activities, transferring powers to subnational levels, rearranging relations between levels of government. In doing so, states have provided spaces for local variations in the ways through which citizens have access to the state.

At the same time, globalization has been described by demographers as one process which has dramatically increased ethnic diversity in cities thereby questioning the very definition of the community of citizens. Cities are now construed as fundamental places in which the struggles for citizenship rights occur.

Many scholars have tried to capture this new reality. Particularly, urban citizenship is one concept which has been gaining interest. Through an analysis of the uses of this concept, we shall assess whether citizenship could be theoretically conceptualized as urban. Though "city matters" as far as citizenship is concerned, we shall see, through a brief evocation of the case of Marseille, France, that the transformations undergone by the institution of citizenship could be more easily captured by the idea of decentralization of citizenship regimes.

RÉSUMÉ

GERER LA DIVERSITE ETHNIQUE DANS LES VILLES : VERS UNE DECENTRALISATION DES REGIMES DE CITOYENNETE

Depuis les années 1970, on assiste à de nombreux changements dans les régimes de citoyenneté des pays occidentaux. La mondialisation a remis en question la primauté de l'échelle étatique nationale de régulation économique et politique qui était l'une des caractéristiques des régimes de citoyenneté construits dans l'après deuxième guerre mondiale. Il y a aujourd'hui, en effet, un consensus dans la littérature pour considérer les villes comme les nouvelles unités fondamentales du capitalisme mondial. En réponse à ce rééchelonnement du capitalisme, les États se sont également rééchelonnés, transférant des pouvoirs aux échelons locaux de gouvernement et réarrangeant les relations entre ordres de gouvernement. Ce faisant, les États ont offert des espaces pour une variation dans la façon dont les citoyens ont accès à l'État.

Dans le même temps, ceci a remis en cause la dimension identitaire de la citoyenneté basée sur une conception nationale homogène. Les villes sont en effet devenues de plus en plus diverses ethniquement, et sont conçues comme des territoires au sein desquels les luttes citoyennes se déroulent.

De nombreux auteurs ont tenté de rendre compte de ces changements. Particulièrement, le concept de citoyenneté urbaine a vu sa popularité croître dans la littérature. Au travers d'une analyse des usages de ce concept, nous nous demanderons si la citoyenneté peut se concevoir comme urbaine. Bien que les villes soient importantes, nous verrons au travers du cas de Marseille que les transformations subies par la citoyenneté pourraient être mieux analysées au travers de l'idée de décentralisation des régimes de citoyenneté.

Thomas Gulian

Candidat au Doctorat/PhD Candidate

Chaire de Recherche du Canada en Citoyenneté et Gouvernance/Canada Chair of Research in
Citizenship and Governance

Département de Science Politique, Université de Montréal.

thomas.gulian@umontreal.ca

Introduction

La crise des banlieues françaises de novembre dernier a révélé les tensions au sein du modèle républicain de régulation du politique. Elle a non seulement montré l'incapacité de l'État national à empêcher une concentration des populations issues de l'immigration récente dans certains territoires urbains marqués par la pauvreté, mais également sa difficulté à gérer socialement ces territoires. Toutefois, contrastant avec l'embrasement des autres villes françaises, Marseille s'est relativement préservée de toute violence (Higgins, 2005 : 13). Pourtant, cette « *Ville impossible* » (Viard, 1995) est peuplée de plus de 800 000 habitants, abrite une population issue de plus de 80 migrations différentes et a un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale. Selon certains (Étienne, 2002), cette capacité à maintenir une cohésion sociale s'explique par un type particulier de gestion politique de la diversité ethnique. À l'opposé de la conception française de la citoyenneté ne reconnaissant pas l'origine ethnique, cette dernière est une variable implicite du jeu politique à Marseille, ce qui en fait « un espace d'ethnicité à la française » (Cesari, 1994 : 259).

Le fait que cette « crise des banlieues » n'ait pas eu lieu à Marseille invite à réfléchir sur le rôle spécifique et croissant des villes dans la gestion de la diversité ethnique et des territoires locaux.

La littérature actuelle, tant en Europe qu'en Amérique du Nord, se fait l'écho de l'importance grandissante du rôle des villes. Ces dernières sont vues comme des sites économiques majeurs (Sassen, 1996) et qui territorialisent les dynamiques de la mondialisation, notamment les inégalités économiques et sociales croissantes ou l'immigration (Friedmann, 1986, Sassen, 2002). Les villes apparaissent comme des niveaux pertinents de régulation du politique (Le Galès, 2003). Par exemple, une littérature a mis en évidence le rôle des municipalités dans la gestion de la diversité ethnique (Germain *et al.*, 2003 ; Gagnon et Jouve, 2006). Pour d'autres, leur importance en tant que site de régulation du politique pose même la question de savoir si ces dernières ne sont pas potentiellement les lieux majeurs de construction de la citoyenneté distincts de l'État national (Isin, 2000 ; Purcell, 2003).

Ces perspectives prennent à rebours la littérature sur la citoyenneté classique. En effet, l'une des caractéristiques de la citoyenneté moderne a été justement la construction d'une dimension nationale de la régulation du politique sur le territoire de l'État national.

La question posée ici est la suivante : comment appréhender les reconfigurations actuelles de la citoyenneté compte tenu de l'importance croissante du rôle des villes ?

Contrairement à une littérature postulant le passage de la citoyenneté nationale à la citoyenneté urbaine, ce texte propose, en utilisant le concept de régime de citoyenneté développé par Jenson et Phillips (1996) et certaines idées de Brenner (2004a) sur le rééchelonnement de l'État (« *State-rescaling* »)², une piste de réflexion différente. Cette dernière est que les régimes de citoyenneté nationaux se décentralisent, c'est-à-dire que l'État national reste un acteur de la régulation de la

² Le terme anglais de « *State-Rescaling* » est traduit ici par « rééchelonnement de l'État ». Cette traduction m'a été suggérée par Jane Jenson.

citoyenneté mais que ce dernier s'est rééchelonné, ce qui a pour conséquence de laisser aux villes une marge de manœuvre dans la gestion de certaines dimensions de la citoyenneté à partir de leurs propres dynamiques sociales et territoriales.

Cette idée de « décentralisation des régimes de citoyenneté » est en partie inspirée d'un texte de Jane Jenson (2004), bien que le contenu ici soit différent. Cette dernière a montré que le rééchelonnement de l'État Providence a eu un impact sur les régimes de citoyenneté, notamment en termes d'accès aux services définis par les droits rattachés à la citoyenneté sociale et que cette « décentralisation de la citoyenneté sociale » est une conséquence des pressions politiques des acteurs dans l'univers des discours afin de redéfinir les responsabilités entre les secteurs du losange de l'État-Providence (Jenson, 2004 : 3). Toutefois, cette perspective ne constitue qu'un point de départ car, si Jenson reconnaît l'impact des réformes de décentralisation dans l'analyse des mutations des régimes de citoyenneté, elle n'intègre pas l'impact des dynamiques sociales locales dans cette analyse. Or, l'idée d'une décentralisation de la citoyenneté invite à prendre en compte ces dernières dans l'analyse des reconfigurations des régimes de citoyenneté.

Ce texte s'organise de la façon suivante. Après une définition de la citoyenneté (partie I), sera analysée la façon dont une littérature a conceptualisé les mutations de cette institution à l'âge de la globalisation, notamment à partir du concept de citoyenneté urbaine (partie II). Bien que ce concept soit intéressant, en mettant en évidence le rôle des dynamiques urbaines dans ces changements, il repose sur l'idée d'un déclin de la régulation étatique nationale du politique impliquant une déconnexion entre État national et citoyenneté. La littérature sur le rééchelonnement de l'État soutient, au contraire, que les institutions étatiques nationales sont toujours nécessaires pour comprendre la régulation du politique (et donc de la citoyenneté) bien que ces dernières aient été reconfigurées spatialement à cause de la mondialisation (partie III). Ceci conduira à présenter une piste de réflexion alternative à la citoyenneté urbaine, la décentralisation des régimes de citoyenneté, qui tente d'intégrer à la fois le fait que la citoyenneté ne peut se déconnecter de l'État national *et* qu'existent des variations locales dans la gestion de cette dernière dépendant des contextes urbains locaux (partie IV). La cinquième partie, encore embryonnaire, se veut une illustration de cette piste de réflexion à partir du cas français.

1 – Citoyenneté et Régimes de citoyenneté

La citoyenneté est une institution, historiquement déterminée, régulant deux éléments. Le premier est la définition de la communauté politique et le second le rapport entre les membres de cette dernière et l'autorité politique. Dans la période moderne, la citoyenneté s'est construite en corrélation avec la formation d'une communauté politique particulière, la Nation, et comme un rapport entre les membres de cette dernière et l'État, conçu comme État-Nation. Toutefois, les travaux de Jenson et Phillips (1996) montrent, d'une part, que la citoyenneté doit dépasser la dimension légale pour incorporer les processus sociaux, et, d'autre part, qu'elle est une construction sociale variant dans le temps et l'espace.

1.1 Les dimensions de la citoyenneté

1.1.1 La citoyenneté régule la définition de la communauté politique

Les travaux fondateurs de T.H. Marshall ont défini la citoyenneté comme un statut attribué à tous ceux qui sont pleinement membres d'une communauté. Tous ceux qui possèdent ce statut sont égaux en regard des droits et devoirs dont ce statut est doté (Marshall, 1963 : 87). Pour Bendix, « *a core element of nation-building is the codification of the rights and duties of all adults who are classified as citizens* » (Bendix, 1964 : 74). Analysant la citoyenneté en France et en Allemagne, Brubaker note que : « *Citizenship is a universal and distinctive feature of the modern political landscape. Every modern State defines its citizenry, publically identifying a set of persons as its members and residually designating all others as noncitizens, or aliens* » (Brubaker, 1992 : 21). Selon cet auteur, la citoyenneté est une « frontière sociale » (« *social closure* ») (Brubaker, 1992 : 21 et ss.). Kymlicka et Norman confirment cette idée : « *Citizenship is not just a certain status, defined by a set of rights and responsibilities. It is also an identity, an expression of one membership in a political community* » (Kymlicka et Norman, 1994 : 369).

Pour résumer, selon Jenson, la citoyenneté définit « les rapports de solidarité entre les membres d'un corps politique, en vertu de leur appartenance à ce dernier » (Jenson, 2005 : 4).

1.1.2 La citoyenneté définit les rapports entre la société civile et l'État

La citoyenneté définit « le rapport des membres d'une communauté politique avec l'autorité politique » (Jenson, 2005 : 4), cette dernière étant l'État dans la période moderne. La citoyenneté moderne est en effet indissociable du processus de construction et de développement-extension de l'État moderne qui se traduit par l'élargissement des droits associés au statut de citoyen. T. H. Marshall (1963) distingue trois types de droits, civils, politiques et sociaux, et les relie au développement historique de l'État dans la période moderne. Selon Bendix, contrastant les États-Nation modernes et les polités du Moyen âge : « *In the nation-state, each citizen stands in a direct relation to the sovereign authority of the country (...)* » (Bendix, 1964 : 74).

1.1.3 La régulation des dimensions de la citoyenneté : le régime de citoyenneté

Toutefois, la citoyenneté ne se limite pas à un statut formel, mais englobe une série de processus sociaux qui concourent à réguler les deux dimensions précédemment citées. Comme le résumait Jenson et Phillips, la citoyenneté est une construction sociale : au travers du gain de nouveaux droits, de l'accès de nouveaux groupes à la décision politique et de la redéfinition de la communauté politique, la citoyenneté varie au cours du temps (Jenson et Phillips, 1996 : 113). De nombreux auteurs, tels Holston et Apparadurai (1996 : 190), ou Isin (Isin, 2000 : 5), notent également la distinction entre deux aspects de la citoyenneté : la citoyenneté formelle et la citoyenneté substantive, ou sociologique. Comme l'explique Holston et Apparadurai :

« The conventional distinction between formal and substantive aspects of citizenship is helpful ... If the formal refers to membership in the nation-state and the substantive to the array of civil, political, socio-economic, and cultural rights people possess and exercise, much of the turmoil of citizenship derives from the following problem : although in theory full access to rights depends on membership, in practice that which constitutes citizenship substantively is often independent of its formal status. In other words, formal membership in the nation-state is increasingly neither a necessary nor a sufficient condition for substantive citizenship » (Holston et Apparadurai, 1996 : 190).

L'un des apports majeurs du concept de régime de citoyenneté développé par Jenson et Phillips (1996) est justement de rendre compte des variations de la citoyenneté comme une construction sociale. On entend, par régime de citoyenneté, les *« institutional arrangements, rules and understandings that guide and shape concurrent policy decisions and expenditures of states, problem definitions by states and citizens, and claim making by citizens »* (Jenson et Papillon, 2000 : 246). Un régime de citoyenneté régule la définition de la communauté politique et les relations entre la société civile et l'État au travers de quatre dimensions : *« One is the "responsibility mix," which involves the roles and relationships among four sectors: markets, state, families, and communities. The other three dimensions of the citizenship regime are the rights and obligations of citizenship, access to institutions of political choice, and feelings of belonging »* (Jenson, 2004 : 3).

1.2 – La géographie de la citoyenneté moderne : une échelle nationale de régulation

Il est acquis aujourd'hui que la citoyenneté est associée au développement de l'État-Nation. En s'appuyant sur les travaux de Marshall, Bendix montre le lien entre citoyenneté et formation de l'État-Nation. Selon lui, l'extension des droits associés à la citoyenneté fait que le politique est défini à la grandeur de la Nation : *« The constitution of a modern nation-state is typically the fountainhead of the rights of citizenship, and these rights are a token of nationwide equality »* (Bendix, 1964 : 101). Analysant les mécanismes de construction de la citoyenneté et de la Nation en France, Brubaker note que la citoyenneté nationale est une invention de la Révolution française :

« The formal delimitation of the citizenry; the establishment of civil equality, entailing shared rights and shared obligations; the institutionalization of political rights; the legal rationalization and ideological accentuation of the distinction between citizens and foreigners; the articulation of the doctrine of national sovereignty and of the link between citizenship and nationhood (...) -the revolution

brought all these development together on a national level for the first time » (Brubaker, 1992 : 35).

La construction historique de la citoyenneté est donc liée à celle de l'État-Nation et fut achevée avec la dernière série de droits (les droits sociaux) associés à la construction de l'État et du régime de citoyenneté post-1945.

L'après deuxième guerre mondiale est marqué par le triomphe du modèle national de développement économique (Brenner, 2004a : 127, Jessop 2002 : 178). Les travaux sur le régime de citoyenneté post-1945 montrent la primauté de la dimension nationale de la régulation de la vie politico-économique de cette période (Jenson 2004 : 4). Ce régime de citoyenneté correspond à *une échelle nationale de régulation de la citoyenneté*.

Ainsi, trois acquis peuvent être tirés de cette revue de la littérature :

- la citoyenneté a un aspect légal et un aspect « substantif » ;
- la citoyenneté se régule en régime ;
- la citoyenneté s'est définie historiquement en relation avec la formation de l'État national.

Toutefois, la revue de la littérature précédente, liée aux conceptions modernes de la citoyenneté, n'a pas abordé les changements dus à la mondialisation. Une littérature académique se développe afin de conceptualiser ces derniers.

2 - Citoyenneté et mondialisation : Vers une citoyenneté urbaine ?

Selon plusieurs auteurs, la décennie 1990 est marquée par une « explosion de l'intérêt » dans le domaine de la citoyenneté (Kymlicka et Norman, 1994 : 352) et suivant certains, la structuration d'un tel champ de recherche académique est une conséquence de la post-modernité et de la globalisation (Isin et Turner, 2002 : 1). Pour de nombreux auteurs, les transformations engendrées par la mondialisation tendent à remettre en cause la connexion, tant théorique que dans les faits, entre citoyenneté et État-Nation (Bosniak, 2000 ; Sassen, 2002 ; Isin, 2000 ; Purcell, 2003). S. Sassen écrit:

« Most of the scholarship on citizenship has claimed a necessary connexion to the national state. The transformations afoot today raise question about this proposition so far as they significantly alter some of those conditions which in the past fed that articulation between citizenship and the national state. If this is indeed the case, then we need to ask whether is exclusively centered in the nation state and whether this is the only legitimate form of the institution » (Sassen, 2002: 277).

Cette déconnexion a ouvert la voie à des conceptualisations différentes de la citoyenneté. Certaines tendent à localiser cette dernière au niveau supranational (Bosniak, 2000 ; Nussbaum, 1996 ; Linklater, 2002 ; Bauböck, 1994; Soysal, 1994), d'autres au niveau local. Parmi ces dernières, la conception dominante est celle de la « citoyenneté urbaine ». Ce texte s'adresse à la littérature sur la citoyenneté urbaine.

2.1 Une remise en cause du monopole de l'État-Nation sur la citoyenneté

Les avocats de la citoyenneté urbaine critiquent en premier lieu le lien entre citoyenneté et État-Nation tel qu'il est conçu dans la littérature sur la citoyenneté.

Selon E. F. Isin, « *In the last two decades of the twentieth century, post modernization and globalization have challenged the nation-state as the sole source of authority of citizenship and democracy (...)* » (Isin, 2000 : 5). Cette conception est partagée par plusieurs auteurs: (Rocco, 2000: 218; Brodie, 2000 : 111; Bauböck, 2003 : 139, Purcell, 2003 : 564; Sassen, 2002 : 285). Plus précisément :

« *The conditions that today make it possible for certain kinds of cities to emerge as strategic sites are basically two (...)* One is the rescaling of the strategic territories that articulate the new politico-economic system. The other is the partial unbundling or at least weakening of the national as container of social process due to the variety of dynamics encompassed by globalization, including digitization (...) these new conditions may well signal the possibility of new forms of citizenship practices and identity ... Through these practices new forms of citizenship are taking shape, with the city as a key site for this type of political work ... » (Sassen, 2002 : 285).

La perte de la capacité de régulation étatique nationale implique une déconnexion entre citoyenneté et État national. La citoyenneté peut potentiellement se penser sans l'État national.

2.2 D'une conception substantive de la citoyenneté à une citoyenneté sans l'État

Comme vu plus haut, de nombreux auteurs ont noté le fait que la citoyenneté est à la fois un processus social et un statut formel, notamment Isin ou Holston et Apparadurai. Cependant, les avocats de la citoyenneté urbaine privilégient l'analyse de la citoyenneté substantive. Ceci les conduit à estimer que la citoyenneté peut se concevoir d'une part, en dehors de toute appartenance formelle à l'État-Nation, et, d'autre part, pour certains, en dehors de l'État tout court. Pour Isin et Turner, « (...) *the sovereign state is no longer the only locus of citizenship* » (Isin et Turner, 2002 : 5). Mark Purcell soutient que : « *if state power is being displaced 'upward, downward and outward' as Jessop suggests, and the national-scale state is losing status as the dominant center of political authority and political sovereignty, then a citizenship regime in which all citizenships flow from legal membership in a national-scale state is more open to reconfiguration. Other forms of citizenship – ones not based on the national-scale state, or not based on the State at all – are more possible in a global political economy where the hegemony of the national-scale state is slipping* » (Purcell, 2003 : 571).

Dans son étude sur la formation d'une citoyenneté latino à Los Angeles, Rocco soutient que « *new modalities of citizenship have emerged from some of the social practices that Latino communities have developed in specific institutional sites, 'spaces' or 'places'. (...) These practices have come to articulate claims about rights within society, and not solely against the institutions of the State* » (Rocco, 1999 : 254-255). Dans une version plus normative, Bauböck soutient que « *urban citizenship should be freed from constraints imposed by national and state-centered conceptions of political community* » (Bauböck, 2003 : 139).

Ce déplacement de l'analyse vers la dimension substantive de la citoyenneté permet aux auteurs de se « libérer » de la dimension formelle et de considérer les lieux où se forment et se déroulent les pratiques et les luttes citoyennes comme des « lieux de citoyenneté ». Or, pour ces auteurs, le lieu majeur de construction des pratiques et luttes citoyennes est la ville.

2.3 De la ville comme site politique majeur à la citoyenneté urbaine

Dans cette littérature, inspirée par les travaux sur les « villes globales », les villes sont conçues comme des sites-clés à l'heure de la mondialisation car elles territorialisent les processus économiques, sociaux et politiques liés à la mondialisation (Sassen, 2000 : 49). Les villes nourrissent la formation de mouvements sociaux dont les luttes les construisent comme des espaces politiques. En s'appuyant sur les travaux de Magnusson qui affirme que : « *municipalities are signs of new political possibilities. Those possibilities are to be found in the social movements that dissolve the sovereignties of the State and the individuals (...)* » (Magnusson, 1996 : 107), Isin soutient, avec d'autres (Purcell, 2003 : 575), que la ville devient le lieu politique par excellence à l'heure de la mondialisation : (...) *the global city, both as a milieu and object of struggles for recognition, engenders new political groups that claim either new types of rights or seek to expand modern civil, political and social rights* » (Isin, 2000 : 6).

En résumé, selon les avocats de la citoyenneté urbaine, la mondialisation conduit à la fin du monopole de l'État-Nation sur la citoyenneté. Or, cette dernière est définie en mettant l'accent sur son aspect substantif. Par ailleurs, la ville est conçue comme le lieu où se déroulent les luttes des mouvements sociaux pour l'acquisition ou l'extension des droits civils, politiques ou sociaux. Ainsi, la ville est analysée comme le lieu principal de la citoyenneté, et cette dernière devient urbaine.

Cette littérature amène des éléments intéressants pour conceptualiser les changements de la citoyenneté. Le raisonnement selon lequel les dynamiques urbaines deviennent des moteurs majeurs de la construction de la citoyenneté m'apparaît fondamental. Toutefois, l'idée d'une perte de monopole de l'État national sur la citoyenneté me semble surestimer les effets de la mondialisation sur ce dernier.

3 – Une critique de la citoyenneté urbaine : mondialisation, villes et rééchelonnement de l'État

Cette partie a pour objet de critiquer le concept de citoyenneté urbaine en présentant une alternative à l'idée d'une diminution de l'importance de l'État national dans la régulation de la citoyenneté. Si, dans la littérature en économie politique, les villes émergent bien comme des sites-clés à l'heure de la mondialisation, ce qui implique une re-hiérarchisation des échelles de régulation politique et économique, ceci ne doit pas forcément s'analyser comme une remise en cause de la capacité de régulation politique de l'État national, et donc de son monopole sur la citoyenneté.

3.1 Une importance croissante de la ville ...

De nombreux auteurs ont montré que les formes de régulation socio-économiques, construites dans l'après deuxième guerre mondiale autour de la primauté de l'échelle nationale entrent en crise dans les années 1970 suite aux chocs économiques et à l'intensification de la mondialisation (Brenner, 2004a : 162

et 2004b : 464; Jenson, 1995 : 101). Cette crise a ouvert selon eux un espace de contestation et de redéfinition de la hiérarchie inter-scalaire qui privilégiait l'échelle nationale de régulation politico-économique (Brenner, 2004a : 171, Jessop, 2002 : 179). Cette redéfinition de la hiérarchie scalaire des États doit se comprendre dans le contexte de la mondialisation où les villes émergent dans la littérature comme des lieux cruciaux, du point de vue économique, social ou politique (Bradford, 2002).

Les travaux de Friedmann ont conduit à la formation de la « *World City Hypothesis* », dont l'apport est de lier la formation et surtout le rôle des villes « mondiales » à l'évolution du capitalisme mondial. L'émergence de ces dernières se comprend dans « *the spatial organization of the new international division of labour* » (Friedmann, 1986 : 69). Selon N. Brenner, l'apport majeur de cette littérature est l'accent mis sur le fait que « *the key feature of this emergent configuration of world capitalism is that cities – or more precisely, large-scale urbanized regions – rather than the territorial economies of states are its most fundamental geographical units* » (Brenner, 1998 : 4). Cette « hypothèse de la ville mondiale » a fécondé de nombreux travaux. Parmi les plus intéressants, citons ceux de Saskia Sassen, qui montre que « *la dispersion territoriale de l'activité économique actuelle crée un besoin d'expansion du contrôle et de la direction centralisés* » (Sassen, 1996 : 35) qui « *a créé un nouveau rôle stratégique pour les grandes villes* » (Sassen, 1996 : 32) dans « *l'organisation et la direction d'un système de production global (...)* » (Sassen, 1996 : 37).

Cette importance économique des villes nourrit l'idée d'un accroissement de leur rôle politique, notamment illustrée par la littérature sur la « gouvernance urbaine ». Certains auteurs notent que la mondialisation s'accompagne d'une part d'une réorganisation des relations entre ordres de gouvernement où les villes émergent comme des sites politiques majeurs (Brenner, 2004a : 3; Le Galès, 2003) et, d'autre part, entre État et société civile (Le Galès, 1995, 2003). Dans son ouvrage critique sur cette notion, Bernard Jouve note la multiplicité des usages et sens de ce terme (Jouve, 2003 : 21). Notons simplement ici, à la suite de Jouve, que la gouvernance urbaine peut reposer, pour certains tels Le Galès (2003 : 125 et ss. et 1995 : 60), sur le postulat du déclin du rôle central de l'État dans la régulation politique (Jouve, 2003 : 76).

Toutefois, cet accent mis sur les villes ne doit pas occulter le fait que l'État national reste un acteur politique majeur.

3.2 ... qui ne conduit pas à un déclin de l'État national.

Il s'agit de critiquer ici l'idée d'un déclin du monopole des capacités de régulation politique de l'État national, (et donc la déconnexion entre État national et citoyenneté postulée par la citoyenneté urbaine) tout en admettant que sont survenus des changements dans les modalités de régulation du politique.

Alors que pour Friedmann, par exemple, la mondialisation a pour impact une diminution des capacités de l'État national à réguler son territoire, et surtout les villes mondiales étant donnée leur forte intrication dans l'organisation du capitalisme mondial, Brenner critique la littérature sur les villes globales en montrant que cette dernière emploie une approche réifiée de l'État en raisonnant à partir d'une

conception du type « jeu à somme nulle » des effets de la globalisation : « *Despite their concern to analyze the changing interconnections between urban-scale and world-scale processes, most world cities researchers have neglected the role of state-scale transformations in the current round of globalization, including reconfigurations of the state itself as an institutional, regulatory and territorial precondition for accelerated world-scale capital accumulation. World cities research has generally presupposed a 'zero-sum' conception of spatial scale which leads to an emphasis on the declining power of the territorial state in an age of intensified globalization: the state scale is said to contract as the global scale expands* » (Brenner, 1998 : 3).

De la même façon, on pourrait critiquer l'idée, soutenue par les théoriciens de la citoyenneté urbaine, que la mondialisation a pour conséquence la perte du monopole de l'État sur la régulation de la citoyenneté qui entraîne une déconnexion entre État national et citoyenneté. Pour ce faire, il s'agit d'analyser précisément les modifications institutionnelles en cours, notamment le rééchelonnement du pouvoir de l'État en montrant que ce dernier n'implique pas une telle déconnexion.

Plusieurs auteurs soutiennent que la mondialisation a nourri un « rééchelonnement de l'État » à la fois vers le supranational et le local (Brenner, 2004a, Brenner, 2004b : 464, Jessop, 2002 : 195). Ne sera traité ici que l'aspect local de cette reconfiguration.

L'idée générale des travaux de Brenner est que le rééchelonnement de l'État national est une réponse stratégique de ce dernier afin d'accroître la compétitivité des régions urbaines majeures dans le capitalisme mondial (Brenner, 1998 : 21; 2004a : 3). Ces dernières « *have become key institutional sites in which a major rescaling of national state power has been unfolding* » (Brenner, 2004a : 3). Dans ces travaux, le rééchelonnement de l'État vise à rendre compte de deux éléments : d'une part, la réorganisation de la configuration spatiale de l'organisation institutionnelle de l'État et, d'autre part, la reconfiguration spatiale des activités de régulation étatique (Brenner, 2004a : 3 et chapitre 3). L'hypothèse de Brenner est que la reconfiguration spatiale de l'État depuis les années 1970 comprend non seulement une réorganisation administrative de l'État (décentralisation des compétences de l'État; découpage du territoire national en zones administratives non uniformes destinées à établir des capacités de régulation spécifique sur les territoires locaux en fonction de leurs caractéristiques propres) mais aussi de ses interventions dans la vie socio-économique (distribution des activités socio-économiques parmi plusieurs échelles spatiales; concentration des activités socio-économiques et des investissements afin de promouvoir l'agglomération des avantages socio-économiques et des ressources publiques dans certains territoires) (Brenner, 2004a : fig. 3.9 et 97 et ss.).

Cette perspective « *underscores the continued importance of spatially reconfigured national state institutions as major animators and mediators of political-economic restructuring at all geographical scales. (...) National state institutions continue to play key roles in formulating, implementing, coordinating, and supervising urban policy initiatives, even as the primacy of the national scale of political-economic life is decentered (...) As deployed here, therefore, the notion of state rescaling is intended to characterize the transformed form of (national) statehood under*

contemporary capitalism, not to imply its erosion, withering or demise » (Brenner 2004a : 3, nous soulignons).

Ainsi le déclin du rôle de l'État national en matière de régulation politique (notamment la citoyenneté) postulé par les avocats de la citoyenneté urbaine est questionné par l'examen de la littérature sur le rééchelonnement de l'État.

Par ailleurs, les nouvelles modalités de relations entre État et société civile et entre ordres de gouvernement (analysées par certains à partir de la « gouvernance ») n'impliquent pas une diminution du pouvoir de l'État. Si Jessop admet que la période actuelle est marquée par une « désétatisation du système politique » (« *destatization of the political system* ») (Jessop, 2002 : 199), « *this need not entail a loss in the power of government, however, as if power were a zero-sum resource rather than a social relation. Thus resort to governance could enhance the state capacity to project its influence and secure its objectives (...)* » (Jessop, 2002 : 199). Laurence Bherer *et al.*, analysant les politiques locales au Québec et en France, soutiennent que « *Plusieurs des réformes et pratiques analysées ici démontrent plutôt la force de l'État et la maîtrise de ses capacités en matière de régulation des territoires locaux (...)* » (Bherer *et al.*, 2005 : 5).

Toutefois, selon ces auteurs, il est vrai que « *la nouveauté réside dans une gouvernance élargie, c'est-à-dire dans une extension des catégories d'acteurs engagés dans la régulation locale doublée d'un rapport centre-périphérie plus souple (...)* » (Bherer *et al.*, 2005 : 5). Jouve, note qu'en Europe, d'une part les États, après avoir occupé une position « d'intervention directe » dans les politiques urbaines tentent « d'intégrer d'avantage, dans l'élaboration et l'application des politiques urbaines, les revendications de la 'société civile' » (Jouve, 2003 : 111) et que, d'autre part, la nouvelle répartition des compétences entre l'État et les villes se traduit par un accroissement de la marge de manœuvre, tant juridique que politique, de ces dernières (Jouve, 2003 : 20)

Ainsi, plusieurs perspectives avancées ici constituent des pistes de réflexion intéressantes. En premier lieu, la mondialisation a provoqué le rééchelonnement de l'État national, et non son déclin, à comprendre comme une réorganisation spatiale de l'appareil étatique, ainsi que de ses interventions dans la vie socio-économique qui accroissent l'importance de l'échelle urbaine. Par ailleurs, ceci s'accompagne de nouvelles modalités de gouvernance, à la fois un « *rapport centre-périphérie plus souple* » et une multiplication des « *acteurs impliqués dans la régulation locale* », selon les mots de L. Bherer *et al.*

Cette revue de la littérature a deux implications sur la conceptualisation de la citoyenneté. La première est que la prémisse d'une perte de monopole de l'État sur la citoyenneté, qui fonde la citoyenneté urbaine, est discutable. Il est possible de concevoir que l'État national reste un acteur majeur dans la régulation de la citoyenneté à l'heure de la mondialisation et malgré l'importance croissante des villes. Puisque les institutions spatialement reconfigurées de l'État national restent des acteurs et des médiateurs majeurs dans la régulation socio-politique, alors elles doivent être intégrées dans l'analyse des reconfigurations de la citoyenneté. La seconde est que les modalités de régulation étatique du politique ont changé. D'une part, les villes apparaissent comme des échelles pertinentes pour l'État de la régulation du politique et, d'autre part, les nouvelles modalités de gouvernance sont

marquées par un rapport centre-périphérie plus souple et une multiplication des acteurs engagés dans la régulation locale. La section suivante avance une piste de réflexion afin d'intégrer ces idées dans la conceptualisation des reconfigurations de la citoyenneté.

4. Vers une décentralisation des régimes de citoyenneté

Afin d'analyser la reconfiguration de la citoyenneté eu égard à l'importance croissante des villes, le concept de régime de citoyenneté est utilisé ici notamment à cause de sa capacité à analyser le changement. Plusieurs auteurs ont décliné ce concept à d'autres échelles que celle du national. Yashar a analysé comment les revendications des communautés indigènes en Amérique latine pour une plus grande autonomie ont conduit à poser un défi post-libéral (« *post-liberal challenge* ») aux régimes de citoyenneté néolibéraux des pays de cette région (Yashar, 1999). Papillon et Turgeon ont notamment montré l'émergence de deux régimes de citoyenneté concurrents au Canada et au Québec à partir de la construction d'un État-Providence Québécois (Papillon et Turgeon, 2003). Toutefois, l'analyse des villes n'a pas été intégrée dans ces textes.

Gagnon et Jouve (2006) ont tenté de rendre compte de la reconfiguration des régimes de citoyenneté dont les paramètres seraient l'importance du local et la reconnaissance de la diversité (Gagnon et Jouve, 2006 : 14). Ces travaux mettent bien en évidence la nécessité de prendre en compte à la fois les régimes nationaux et les configurations politiques urbaines (Gagnon et Jouve, 2006 : 29) mais ne proposent pas d'hypothèse générale sur les mécanismes de changements des régimes de citoyenneté.

Le régime de citoyenneté se compose de plusieurs dimensions (voir partie I). Parce que la citoyenneté se régule en régime (Jenson et Phillips, 1999 : 73) tout changement dans l'une de ces dernières implique une reconfiguration du régime dans son ensemble (Jenson et Phillips, 1996). Ce travail étant préliminaire, sont examinées ici deux dimensions du régime de citoyenneté : l'accès aux institutions de choix politique et le sentiment d'appartenance. Cette section soutient l'idée que l'État local a acquis une marge de manœuvre pour réguler ces deux dimensions en fonction des dynamiques sociales locales.

4.1 – *La représentation et le sentiment d'appartenance : deux dimensions du régime de citoyenneté*

L'un des apports du régime de citoyenneté est l'analyse des mécanismes de distinction, évidemment externes (la nationalité par exemple) mais surtout internes (les distinctions entre citoyens et citoyens « de seconde zone ») (Jenson et Phillips, 1999 : 74, Jenson, 2005). Selon Jenson et Phillips, « *attention to internal distinctions makes it evident that schemes of recognition of citizens' access are important* » (Jenson et Phillips, 1999 : 74). Un régime de citoyenneté repose sur des mécanismes qui régulent l'accès des citoyens à la décision politique que ces auteurs analysent à partir de la politique de reconnaissance menée par l'État. Dans cette perspective, la politique de reconnaissance trouve une partie de ses sources dans l'État : « (...) *state institutions consciously as well as inadvertently engage in*

politics of recognition which contribute to stabilizing or altering the citizenship regime. Some roots of these politics can be found within the state by assessing its discourses and practices related to citizens' rights and access." (Jenson et Phillips, 1996 : 117), mais pas seulement. Les autres sources proviennent de l'activité même de mobilisation des groupes sociaux, et ceci parce que l'État n'établit pas les identités qui émergent au sein de la société civile :

« State institutions never have the power to establish these identities, however. Claims for recognition arise within civil society, often in the form of demands to change power relations. The state may choose to recognize some claims, and thereby to shore up some identities, but the identities remain the property of the claimant, a creation of collective action » (Jenson et Phillips, 1996 : 117).

Ainsi, cette analyse invite à la fois à prendre en compte l'État mais aussi les acteurs non étatiques dans l'analyse des politiques de reconnaissance menées par l'État. C'est dans les relations entre État et acteurs non étatiques que se donne à voir la politique de reconnaissance. Dans l'analyse de la reconfiguration du régime de citoyenneté canadien, Jenson et Phillips ont montré que *« the reconfiguration of the relations between state and society had several implications for the representation of citizens »* (Jenson et Phillips, 1999 : 81).

Selon Phillips, les acteurs étatiques impliqués dans la représentation politique sont multiples (Phillips, 1996). Toutefois, elle a montré que les mouvements sociaux occupent une place particulière dans ces processus dans la mesure où ils sont porteurs d'identités créées au sein de la société civile et mènent des luttes *« intended to expand the boundaries of the existing system »* (Phillips, 1994 : 189). En effet, les processus de construction identitaire et de demandes de reconnaissance sont au cœur de la formation de ces groupes (Phillips, 1996, McAdam, Tarrow, Tilly : 143). Les mouvements sociaux recherchent donc, au-delà d'une représentation des intérêts, une représentation identitaire. L'analyse de la représentation, que régulent les mécanismes de la politique de reconnaissance de l'État, nécessite donc de comprendre les dynamiques associatives de la société civile (Phillips, 1996 ; Laycock, 2004 : xi) ainsi que la reconnaissance de ces dernières par l'État.

Par ailleurs, la politique de reconnaissance régule non seulement l'accès des citoyens au processus de décision politique mais également la définition de la communauté politique : *« As it defines rights or grants access, the state simultaneously engages in representing citizens to themselves »* (Jenson et Phillips, 1996 : 117). La reconfiguration du régime de citoyenneté canadien a impliqué une redéfinition, au travers de la politique de reconnaissance, de la définition de l'identité du citoyen « modèle » qui a provoqué une délégitimation de certaines catégories de citoyens (Jenson et Phillips, 1996)

L'État, au travers de ses politiques, a donc le moyen de réguler la définition légitime du citoyen, et/ou des groupes de citoyens, qui ont accès à la décision politique. De ce fait, il tend à réguler le sentiment d'appartenance, autre dimension du régime de citoyenneté.

4.2 Du national au local

Les travaux de Jenson et Phillips ont traité de la dimension nationale des régimes de citoyenneté. Si l'on intègre certains acquis de la revue de la littérature menée à la section III, notamment issus des travaux de Brenner, il est possible d'avancer l'idée que les mécanismes décrits au niveau national par Jenson et Phillips peuvent se décliner également au niveau local. De la même façon que l'État national régule le régime de citoyenneté à partir de dynamiques nationales, le rééchelonnement de l'État et la gouvernance peuvent rendre importante l'analyse du rôle des institutions étatiques locales et des dynamiques de la société civile locale quant à la régulation de la représentation et du sentiment d'appartenance au niveau local.

En effet, Brenner soutient que l'État national a, au travers de la décentralisation, délégué des pouvoirs à ses échelons locaux. Ceci a créé un « rapport centre-périphérie plus souple », comme l'expliquent Bherer *et al.*, marqué par une marge de manœuvre « politique et juridique » accrue des institutions étatiques locales (Jouve, 2003 : 20). Ces perspectives conduisent à considérer que l'État local peut s'engager lui aussi dans des politiques de reconnaissance et qu'il dispose d'une marge de manœuvre à cette fin.

Par ailleurs, si, comme le soutient Brenner, le territoire national est découpé par l'État national en zones administratives non uniformes destinées à établir des capacités de régulation spécifique sur les territoires locaux en fonction de leurs caractéristiques propres, alors les dynamiques sociales de ces territoires sont à considérer. Or, certains travaux vus à la section III notent que des acteurs non étatiques locaux multiples sont impliqués dans la régulation locale, ce qui signifie potentiellement que des liens se créent entre les institutions étatiques locales et la société civile locale. L'analyse des dynamiques de la société civile locale, plutôt que nationale, devient nécessaire pour comprendre la politique de reconnaissance menée par l'État local.

Or, les dynamiques qui expliquent la mobilisation des groupes à l'échelle nationale ne sont pas les mêmes que celles que l'on retrouve au niveau local, comme l'ont montré Grundy et Smith (2005). Si l'on pousse ce raisonnement, les dynamiques locales varient d'un territoire urbain à l'autre. Ainsi, chaque contexte urbain produit des modalités particulières de mobilisation. La littérature anthropologique montre que ceci s'explique en raison de l'impact des dynamiques territoriales urbaines sur les processus de création des identités à la base de la mobilisation des mouvements sociaux.

4.3 Mobilisation identitaire et territoire urbain

Les dynamiques urbaines doivent être prises en compte pour analyser les activités de mobilisation de la société civile, notamment en termes d'identité. Afin d'illustrer cette idée, les travaux sur l'ethnicité urbaine seront évoqués. L'anthropologie et la sociologie urbaines ont montré que l'ethnicité urbaine est un construit de la ville. Dès les années 1920, les travaux de l'École de Chicago ont analysé l'impact du contexte urbain sur le mode de vie des immigrants (Thomas et Znaniecki, 1984). Plus généralement, comme l'expliquent Grafmeyer et Joseph, « le

fait que les activités humaines se déploient sur un territoire n'est pas sans incidence en retour sur les modalités de la vie sociale, les formes d'organisation collective, les représentations » (Grafmeyer et Joseph, 1984 : 35). Les travaux de l'École de Manchester (voir par exemple Mitchell, 1996), ont établi que l'ethnicité urbaine n'est pas un produit dérivé de l'ethnicité rurale mais est construite à partir des logiques de relations entre les individus définies par le contexte urbain (Agier, 1999 : 98).

Suite à cette revue de la littérature, les perspectives avancées ici sont les suivantes. En premier lieu, la mondialisation n'implique pas une déconnexion entre citoyenneté et État national car ce dernier reste un acteur majeur de la régulation politique, à toutes les échelles. Toutefois, au travers du rééchelonnement de l'État, l'État local acquiert une marge de manœuvre pour mener une « politique de reconnaissance » de la société civile locale régulant, au niveau local, deux dimensions du régime de citoyenneté : l'accès aux institutions de choix politiques et le sentiment d'appartenance. En second lieu, la littérature sur la représentation montre que doivent être prises en compte les modalités de construction identitaire de la société civile. La politique de reconnaissance de l'État se comprend donc comme une reconnaissance par l'État d'identités qui émergent au sein de la société civile et qui nourrissent les luttes des mouvements sociaux. Ensuite, la littérature en anthropologie urbaine montre que les identités urbaines, notamment ethniques, sont un produit du contexte urbain. Les dynamiques urbaines locales sont donc importantes dans la compréhension de la politique de reconnaissance menée par l'État local régulant deux des dimensions du régime de citoyenneté.

Nous proposons l'idée que les régimes de citoyenneté se décentralisent, c'est-à-dire que l'État national reste un acteur majeur de la régulation de la citoyenneté nationale mais que les paliers de gouvernements locaux - particulièrement les villes – ont acquis une marge de manœuvre pour réguler, en fonction de leurs propres dynamiques, et moins des ordres directs de l'État central, certaines dimensions de la citoyenneté au niveau local.

Afin d'illustrer cette idée, la section suivante aborde la décentralisation du régime de citoyenneté français au travers de l'exemple de la gestion de la diversité ethnique à Marseille.

5 – Marseille : une gestion locale de la diversité ethnique dans un régime de citoyenneté décentralisé.

Cette partie empirique est encore embryonnaire mais le cas de la France est intéressant pour tenter d'illustrer l'idée d'une décentralisation des régimes de citoyenneté. Ce pays s'est construit, d'une part sur une conception jacobine et centralisée de la gestion du territoire national et de l'appareil administratif et, d'autre part, sur une conception « unitaire et totale » de la citoyenneté dans le sens où elle ne reconnaît pas les groupes et corps intermédiaires (Schnapper, 2000 : 39). Pourtant, certains auteurs ont mis en évidence la particularité de la gestion de la diversité ethnique à Marseille par rapport à la conception française de la citoyenneté (Cesari, 1994, Étienne 2002, Moore, 2001).

L'idée d'une gestion marseillaise de la diversité ethnique dans un régime de citoyenneté décentralisé suit les conclusions d'un article (Gulian, 2004)³ qui reposait sur une enquête ethnographique sur les immigrants originaires des Comores⁴ dans deux quartiers marseillais. Après Cesari (1994) et Moore (2001)⁵, cet article soutenait que la conjugaison des politiques urbaines mises en place par l'État français et des dynamiques de mobilisation des immigrants comoriens construites à partir du territoire urbain marseillais conduit à l'apparition d'acteurs d'origine comorienne affirmant dans l'espace public marseillais des appartenances particularistes et cherchant une reconnaissance politique de la part de la Ville.

5.1. Du rééchelonnement de l'État français à la décentralisation du régime de citoyenneté national

Alors que la France était un État très centralisé, il tend, depuis les années 1980, à se rééchelonner. D'une part, l'appareil administratif français se reconfigure spatialement. Les lois de décentralisation (1982-1983) transfèrent des compétences aux collectivités territoriales (régions, départements notamment), marquent une reconnaissance juridique des affaires locales ainsi que la fin du contrôle administratif *a priori* (la « tutelle ») des autorités déconcentrées (les « Préfets ») sur les actes administratifs pris par ces collectivités. Ces réformes ont été approfondies en 2003 par le gouvernement Raffarin⁶. Les réformes de décentralisation marquent donc une autonomie croissante des échelons locaux de gouvernement par rapport à l'État central.

D'autre part, les modalités d'intervention de l'État dans la vie socio-économique se reconfigurent spatialement. Elles marquent l'émergence d'autres échelles de régulation que le national et la fin d'une gestion uniformisée du territoire par l'État national. Dans son analyse du changement des politiques sociales en France, Palier (2002) note l'émergence dans les années 1980 d'un nouveau paradigme de l'action publique dont le référentiel est le territoire. L'exemple emblématique de la territorialisation de l'action sociale est celui des politiques urbaines.

Les « politiques de la Ville », conçues dans les années 1980 et 1990, sont en partie nées de la nécessité de rééquilibrer la composition sociale des quartiers « difficiles » : les « cités » ou « banlieues » (France, 2002 : 4). Nées de l'échec du modèle de protection sociale et d'intégration français mis au jour par les

³ Cet article était issu de mon mémoire de DEA dirigé par Michel Agier, soutenu en 2000 pour l'obtention du DEA de Sciences Sociales de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Marseille.

⁴ Cet archipel composé de quatre îles est situé entre Madagascar et la côte Est de l'Afrique. On estime entre 30.000 et 50.000 le nombre de migrants comoriens à Marseille.

⁵ Cesari (Cesari, 1994) et Moore (Moore, 2001) ont montré que les politiques de la Ville ont favorisé l'émergence et la professionnalisation d'une « sphère intermédiaire », composée de leaders du monde associatif issus des quartiers Nord de Marseille et de travailleurs sociaux pour la plupart d'origine maghrébine, permettant une gestion de fait, par les pouvoirs publics, de l'ethnicité à Marseille.

⁶ La Réforme constitutionnelle de 2003, inscrit, dans la Constitution française, « l'organisation décentralisée » de l'État (article 1^{er}), constitutionnalise le « principe de subsidiarité » (art. 72 al. 3), et reconnaît, aux collectivités locales, un « droit à l'expérimentation » (article 72 al. 4), (France, non daté).

phénomènes croissants d'exclusion (Donzelot et Estèbe, 1994 : 232), ces politiques ont pour but le « *traitement des territoires qui font tache dans l'espace de la Nation parce qu'ils contreviennent au principe d'homogénéité qui doit régir celui-ci* » (Donzelot, Mével et Wyvekens, 2003 : 144). Au travers d'une « *discrimination positive territoriale destinée à compenser les déficits dont [ces lieux] souffraient en matière de qualité des services et d'offre d'emploi* », ces politiques ont pour but « l'insertion » à la société des populations des territoires marginalisés. Pour ce faire, les politiques de la Ville s'appuient sur les habitants de ces territoires au travers de la valorisation d'initiatives locales (Donzelot et Estèbe, 1994 : 96) en adoptant une approche centrée autour du soutien à des projets locaux (Donzelot et Estèbe, 1994 : 62). Le territoire urbain est découpé en zones à partir desquelles sont attribués, par l'État local, des crédits servant au financement associatif. Ces politiques s'inscrivent dans la tendance à la création, dans les années 1980, de partenariats entre État français et secteur associatif (Ullman, 1998).

Toutefois, notons que cette utilisation du territoire par la politique de la Ville cherche, non pas à « *appeler les habitants [des] quartiers à former des communautés mais bien plutôt [à] lutter contre 'l'ethnisation des banlieues'* » (Donzelot, Mével et Wyvekens, 2003 : 145-6). Ces politiques ne marquent donc pas la fin du rôle de l'État national dans la régulation du politique mais cherchent plutôt à accroître la capacité de régulation étatique des territoires urbains au travers d'une gestion locale.

Les territoires locaux émergent donc comme des échelles de régulation pertinentes des activités socio-économiques et la régulation de ces derniers implique des associations locales portant des projets financés par l'État local. Or, Jenson et Phillips ont montré que la politique de reconnaissance de l'État repose notamment sur le financement de groupes de citoyens (Jenson et Phillips, 1996). Au travers de ces nouvelles modalités d'intervention, l'État local acquiert donc potentiellement la capacité de mener une politique de reconnaissance de la société civile locale, permettant de gérer localement, en fonction des dynamiques locales, l'accès à l'État local et le sentiment d'appartenance. Le rééchelonnement de l'État a ainsi produit les conditions d'une décentralisation du régime de citoyenneté français.

5.2 Marseille : une gestion locale de l'accès à l'État local et du sentiment d'appartenance dans un régime de citoyenneté national décentralisé

Nous allons montrer que la décentralisation du régime de citoyenneté français se traduit, à Marseille, par le fait que l'État local mène une « politique de reconnaissance » officielle de citoyens français revendiquant à partir de leur origine ethnique. Cette politique locale est contraire à la conception française de la citoyenneté. Ce faisant, cette « politique de reconnaissance » autorise l'accès, à l'État local, de groupes de citoyens français se référant à leur origine ethnique et valide ainsi des identités ethniques, ce qui contribue à la régulation du sentiment d'appartenance au niveau local. L'État local régule donc, au niveau local, deux dimensions du régime de citoyenneté national.

Marseille est marquée par une immigration récente en provenance principalement d'Afrique et d'Afrique du Nord qui s'est territorialisée, à la suite de la crise économique des années 1970, dans les cités des quartiers Nord de la ville. Les

« quartiers Nord », comme disent les Marseillais, concentrent la majorité des populations immigrantes et ces quartiers ont été socialement stigmatisés (Cesari, 1994 : *passim* ; Gulian, 2004). Ils comptent une forte proportion d'immigrants originaires des îles Comores (Gulian, 2004 : 5).

À Marseille, les quartiers urbains sont des références identitaires pertinentes pour les habitants. Les immigrants comoriens les utilisent donc dans la reconstruction de leur identité, mais selon deux modalités différentes en fonction de leur parcours migratoire. Les plus vieux se réfèrent à des logiques ethniques liées à l'origine comorienne commune et à leur appartenance au quartier. L'étude ethnographique des rituels dans les quartiers révèle ainsi la construction d'une « identité comorienne de quartier ». Les plus jeunes (arrivés avant l'adolescence) sont intégrés dans des réseaux de sociabilité pluriethniques qui se réfèrent à leur identité d'habitants de quartiers stigmatisés, notamment autour de la culture *hip hop*. Ainsi, les dynamiques urbaines locales jouent dans la reconstruction des identités urbaines produites par les migrants comoriens.

Par ailleurs, la Ville de Marseille s'est inscrite dans les dispositifs des politiques de la Ville dans les années 1980 en découpant l'espace urbain selon une « logique empirique » de classement des « cités » reposant sur une « connaissance approfondie » des territoires et de la vie associative locale (Donzelot, Mével et Wyvekens, 2003 : 206). Il existe donc une correspondance entre les territoires utilisés comme échelles d'action par les politiques de la Ville et les territoires urbains utilisés par les immigrants comoriens dans la reconstruction de leur identité à Marseille. Ceci explique que ces derniers s'approprient ces politiques afin de créer des associations d'habitants des quartiers, financées par l'État local, selon les deux logiques identitaires analysées plus haut : d'une part, des associations d'immigrés comoriens dont le but est l'insertion des Comoriens à la société d'accueil et, d'autre part, des associations promouvant l'insertion des jeunes de toutes origines ethniques sur la base de leur sentiment d'exclusion de la société d'accueil.

Ces deux types d'associations ont permis la professionnalisation de jeunes Comoriens, pour la plupart diplômés universitaires mais en difficulté d'insertion professionnelle, issus des quartiers Nord, qui jouent sur un double registre de l'insertion auprès de l'État local, à la fois en tant que Comoriens et qu'habitants des quartiers en difficulté. En suivant Cesari (1994) et Moore (2001), les politiques de la Ville ont donc pour résultat de faire émerger une classe de jeunes issus de l'immigration comorienne, qui revendiquent l'insertion de la population comorienne selon une double modalité : celles de citoyens français habitant les quartiers visés par les politiques de la Ville et d'origine comorienne.

La synthèse de ces deux logiques et le passage au politique se fait lors de la mort d'un jeune Comorien en 1995, Ibrahim Ali, assassiné par des membres du Front National. Ce fait divers pousse ces jeunes à prendre le contrôle d'une association, la Fédération des Comoriens de Marseille (FECOM), constituée en organe de représentation des Comoriens auprès de la Ville de Marseille, qui traduit un passage au politique : « *C'est devenu une vraie lutte de reconnaissance de nos droits, de notre existence sur ce quartier, dans ce pays* »⁷. Le trait frappant est la double logique de cette démarche politique qui repose à la fois sur la citoyenneté française

⁷ Entretien avec J., président d'une association de quartier et membre de la FECOM, 31/01/2000.

et l'origine ethnique. Cette stratégie de demande de reconnaissance porte ses fruits lorsqu'un membre de la FECOM est élu sur une liste du Parti Socialiste qui remporte la mairie des arrondissements de Marseille couvrant une partie des « quartiers Nord ». La FECOM devient alors un interlocuteur légitime pour la Mairie dans ses rapports avec les Comoriens de Marseille.

Ainsi, les politiques urbaines, caractéristiques du rééchelonnement de l'État français, couplées aux dynamiques urbaines marseillaises, ont eu pour résultat l'émergence d'une classe de jeunes Comoriens, professionnalisés et reconnus par l'État local, se constituant en intermédiaires entre la population d'origine comorienne et les autorités municipales. Il s'agit bien d'une politique de reconnaissance menée par un palier local de gouvernement en fonction des dynamiques urbaines locales. Cette dernière autorise l'accès à l'État local de groupes de citoyens français revendiquant à partir de leur origine ethnique et valide ainsi l'appartenance ethnique de ces citoyens français, ce qui tend à réguler le sentiment d'appartenance. Cette gestion locale de l'ethnicité afin de répondre aux défis du contexte urbain marseillais illustre une décentralisation du régime de citoyenneté français.

Conclusion

Le concept de citoyenneté urbaine a émergé dans la littérature afin de rendre compte des mutations de la citoyenneté à l'heure de la mondialisation. Ce concept soutient que, si les conceptions classiques de la citoyenneté ont impliqué un lien fort entre citoyenneté et État national, ce lien tend à disparaître étant donnée la diminution des capacités de régulation de l'État national et l'importance politique croissante des villes.

Toutefois, les travaux de Brenner sur le rééchelonnement de l'État ont montré les limites du concept de citoyenneté urbaine. En effet, si l'État se rééchelonne, ceci n'implique pas forcément une diminution du rôle des institutions de l'État national dans la régulation de la vie socio-économique nationale. De ce fait, il est possible d'avancer que l'État national doit rester un acteur majeur dans l'analyse des reconfigurations actuelle de la citoyenneté.

Ces travaux avancent aussi que l'État national se rééchelonne, c'est-à-dire que son appareil et ses modalités d'intervention dans la vie socio-économique se reconfigurent spatialement. Les échelons locaux de gouvernement – particulièrement les villes - acquièrent une marge de manœuvre au travers de la décentralisation et l'État national tend à découper son territoire en zones locales afin de permettre une intervention plus adaptée sur son territoire national. Par ailleurs, il tend à promouvoir une distribution des activités socio-économiques à plusieurs échelles et une concentration des investissements et ressources publiques de manière non uniforme sur des territoires précis, afin de mieux les réguler. La prééminence de l'échelle nationale de régulation socio-économique tend à diminuer et l'échelle locale prend de l'importance dans les modalités d'intervention de l'État national sur son territoire.

Si l'échelle de régulation socio-économique se reconfigure en abandonnant la prééminence du national, les dynamiques de la société civile locale, notamment les mouvements sociaux locaux, deviennent potentiellement plus importantes dans l'analyse des relations État/société civile et donc de la représentation politique. Or l'anthropologie urbaine a montré que les constructions identitaires, nourrissant les mobilisations des mouvements sociaux, dépendent du contexte urbain local.

À partir d'une réflexion sur les dimensions de l'accès à l'État local et du sentiment d'appartenance, composantes des régimes de citoyenneté, a été évoquée une piste de réflexion alternative à celle de la citoyenneté urbaine, en partie inspirée par un texte de Jenson (2004) : la décentralisation des régimes de citoyenneté nationaux. Cette perspective soutient que l'État national reste un acteur majeur de la régulation de la citoyenneté nationale mais les villes ont acquis une marge de manœuvre pour réguler, en fonction de leurs propres dynamiques urbaines, et moins des ordres directs de l'État central, certaines dimensions de la citoyenneté au niveau local. L'analyse empirique, bien que très embryonnaire, a proposé une illustration de cette hypothèse à partir du cas français. La particularité de la gestion de la diversité ethnique à Marseille, qui dépend fortement du contexte urbain et se différencie de la conception française de la citoyenneté, offre un exemple d'une gestion locale, par les paliers de gouvernements locaux, de certaines dimensions du régime de citoyenneté national.

Toutefois, cette piste de réflexion est encore en construction. L'approfondissement du cas marseillais et la confrontation à d'autres terrains sont nécessaires. Le Canada est intéressant à cet égard dans la mesure où le régime de citoyenneté canadien se différencie fortement du régime français, tant dans sa construction historique que dans son contenu. Une comparaison pourra se révéler très fructueuse.

Références :

Agier, Michel. (1999). *L'Invention de la Ville. Banlieues, Townships, Invasiones et Favela*. Paris: Éditions des Archives Contemporaines.

Bauböck, Rainer. (2003). "Reinventing Urban Citizenship". *Citizenship Studies* 7 (3):139-160.

Bauböck, Rainer. (1994). *Transnational Citizenship :membership and rights in international migration* Hants et Brookfield: Aldershot et E. Elgar.

Bendix, Reinhard. (1964). *Nation Building and Citizenship : Studies of our Changing Order* New York: Wiley.

Bherer, Laurence, Jean-Pierre Collin, Éric Kerrouche et Jacques Palard. (2005). "Introduction : La Recherche des Territoires". In *Jeux d'Échelles et Transformation de l'État : Le Gouvernement des Territoires en France et au Québec*, édité par L. Bherer, J.-P. Collin, É. Kerrouche and J. Palard. Québec Les Presses de l'Université Laval.

Bosniak, Linda. (2000). "Citizenship Denationalized". *Indiana Journal of Global Law Studies* 7:447-509.

Bradford, Neil. 2002. *Why City Matters : Policy Research Perspectives for Canada. CPRN Discussion Paper* edited by CPRN.

Brenner, Neil. (2004a). *New State Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*. Oxford, NY: Oxford University Press.

Brenner, Neil. (2004b). "Urban Governance and the Production of New State Spaces in Western Europe, 1960-2000." *Review of International Political Economy* 11 (3):447-488.

Brenner, Neil. (1998). "Global cities, glocal States : Global city formation and State territorial restructuring in contemporary Europe ". *Review of International Political Economy* 5 (1):1-37.

Brodie, Janine. (2000). "Imagining Democratic Urban Citizenship". In *Democracy, Citizenship and the Global City*, édité par E. F. Isin. Londres: Routledge.

Brubaker, Rogers. (1992). *Citizenship and Nationhood in France and Germany*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.

Cesari, Jocelyne. (1994). *Être Musulman en France. Associations, Militants et Mosquées*. Aix en Provence et Paris: IREMAM et Karthala.

Donzelot, Jacques, Catherine Mével et Anne Wyvekens. (2003.). *Faire Société. La politique de la Ville aux Etats-Unis et en France*. Paris: Seuil.

- Donzelot, Jacques et Philippe Estèbe. (1994). *L'État Animateur*. Paris: Éditions Esprit.
- Étienne, Bruno. (2002). "Les Fondements du Politique en Méditerranée ". *La Pensée de Midi* 7:50-63.
- France, Délégation Interministérielle à la Ville (Avril 2002). *Les politiques de la Ville depuis 1977. Chronologie des dispositifs*. Document consulté en Avril 2004, disponible à l'adresse <http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/dochisto.pdf>.
- France. (non daté). *Une évolution importante du cadre constitutionnel des collectivités territoriales*, page consultée le 22 Mai 2006 à l'adresse www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/reforme-decentralisation/evolution-cadre-collectivites.shtml.
- Friedmann, John. (1986). "The World City Hypothesis". *Development and Change* 17:69-83.
- Gagnon, Alain-G et Bernard Jouve. (2006). "Métropoles, diversité culturelle et changement politique". In *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, édité par A.-G. Gagnon and B. Jouve. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- Germain, Annick et alii. (2003). *Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal*. Montréal: Institut National de la Recherche Scientifique, Urbanisation, Culture et Société.
- Grafmeyer, Yves et Isaac Joseph. (1984). *L'école de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*. Paris: Aubier.
- Grundy, John et Miriam Smith. (2005). "The politics of Multiscalar Citizenship: The Case of Lesbian and Gay Organizing in Canada". *Citizenship Studies* 9 (4):389-404.
- Gulian, Thomas (2004). "Les logiques sociales des territoires de l'action publique : Les associations de quartier animées par de Jeunes Comoriens issus de l'immigration à Marseille". *Lien Social et Politiques* 52:119-128.
- Higgins, Andrew (24 novembre 2005). « La laïcité version marseillaise ». *Courrier International*, 13.
- Holston, James et Arjun Apparadurai. (1996). "Cities and Citizenship". *Public Culture* 8:187-204.
- Isin, Engin F et Bryan S Turner. (2002). "Citizenship Studies : an Introduction". In *Handbook of Citizenship Studies*, édité par E. F. Isin and B. S. Turner. Londres: Sage Publication.
- Isin, Engin F. (2000). "Democracy, Citizenship and the City". In *Democracy, Citizenship and the Global City*, édité par E. F. Isin. Londres: Routledge.

- Jenson, Jane. (2005). "La Citoyenneté : Ses frontières et ses lisières". Présenté dans le cadre du Colloque *La citoyenneté dans tous ses états*, 23 Mars 2005, à Université Libre de Bruxelles.
- Jenson, Jane. (2004). "Social policy shifts scale and sectors: Governance in France and Britain compared". Paper read at *Meeting of the RC19 of the International Sociological Association*, 1-3 Septembre 2004, at Paris, Sciences Po.
- Jenson, Jane et Martin Papillon. (2000). "Challenging the Citizenship Regime : The James Bay Cree and Transnational Action". *Politics and Society* 28 (2):245-264.
- Jenson, Jane et Susan Phillips. (1999). "Redesigning the Canadian Citizenship Regime : Remaking the Institutions of Representation". In *Citizenship, Market and the State*, édité par C. Crouch, K. Eder et D. Tambini. Oxford: Oxford University Press.
- Jenson, Jane et Susan Phillips. (1996). "Regime Shift : New Citizenship Practices in Canada". *Revue Internationale d'Études Canadiennes* 14:111-136.
- Jenson, Jane. (1995). "Mapping, Naming and Remembering : Globalization at the End of the Twentieth Century". *Review of International Political Economy* 2 (1):96-116.
- Jessop, Bob. (2002). *The Future of the Capitalist State*. Cambridge: Polity Press.
- Jouve, Bernard. (2003). *La Gouvernance urbaine en questions*. Paris : Les éditions scientifiques et médicales Elsevier SAS.
- Kymlicka, Will et Wayne Norman. (1994). "Return of The Citizen : A Survey of Recent Work on Citizenship Theory". *Ethics* 104 (2) : 352-381.
- Laycock, David. (2004). "Introduction". In *Representation and Democratic Theory* édité par D. Laycock. Vancouver: UBC Press : viii-xxii.
- Le Galès, Patrick. (2003). *Le Retour des Villes Européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Le Galès, Patrick. (1995). "Du Gouvernement des Villes à la Gouvernance Urbaine". *Revue Française de Science Politique* 45 (1) : 57-95.
- Linklater, Andrew. (2002). "Cosmopolitan Citizenship". In *Handbook of Citizenship Studies*, édité par E. F. Isin and B. S. Turner. London Sage.
- McAdam, Doug , Sidney Tarrow et Charles Tilly. (2001). *Dynamics of contention*. New York: Cambridge University Press.
- Magnusson, Warren. (1996). *The Search for Political Space*. Toronto: University of Toronto Press.

- Marshall, T H. (1963). "Citizenship and Social Class". In *Sociology at the Crossroads*, édité par T. H. Marshall. Londres: Heinemann : 67-127.
- Mitchell, James Clyde (traduit par Michel AGIER et Stéphane NAHRAT) (1996 [1956]). "La danse du Kalela". *Enquête* 4 : 213-243.
- Moore, Damian. (2001). *Ethnicité et politique de la ville en France et en Grande Bretagne* Paris: L'Harmattan.
- Nussbaum, Martha C. (1996). "Patriotism and cosmopolitanism". In *For love of country : Debating the limits of patriotism*, édité par J. C. Cohen.
- Papillon, Martin et Turgeon, Luc (2003). "Nationalism's Third Way ? Comparing the Emergence of Citizenship Regimes in Quebec and Scotland". In *The Conditions of Diversity in Multinational Democracies*, édité par A.-G. Gagnon, M. Guibernau et F. Rocher. Montréal: IRPP.
- Palier, Bruno. (2002). *Gouverner la sécurité sociale : les réformes du système français de protection sociale depuis 1945*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Phillips, Susan. (1996). "Competing, Connecting, and Complementing : Parties, Interest Groups, and New Social Movements". In *Canadian parties in transition*, édité par A.-G. Gagnon and B. Tanguay. Toronto: Nelson Canada
- Phillips, Susan. (1994). "New Social Movements in Canadian politics : On Fighting and Starting Fires". In *Canadian Politics*, édité par J. P. Bickerton et A. G. Gagnon. Peterborough, Ont.: Broadview Press.
- Purcell, Mark. (2003). "Citizenship and the Right to the Global City : Reimagining the Capitalist World Order". *International Journal of Urban and Regional Research* 27 (3):564-590.
- Rocco, Raymond. (2000). "Associational Rights-Claims, Civil Society and Place". In *Democracy, Citizenship and the Global City*, édité par E. F. Isin. Londres: Routledge.
- Rocco, Raymond. (1999). "The Formation of Latino Citizenship in Southeast LA". *Citizenship Studies* 3 (2):253-266.
- Sassen, Saskia. (1996). *La Ville Globale : New York, Londres, Tokyo*. Paris: Descartes et Cie.
- Sassen, Saskia. (2000). "The Global City. Strategic Site/New Frontier". In *democracy, Citizenship and the Global City*, édité par E. F. Isin. Londres: Routledge.
- Sassen, Saskia. (2002). "Towards Post-National and Denationalized Citizenship". In *Handbook of Citizenship Studies*, édité par E. F. Isin et B. S. Turner. Londres: Sage Publication.

- Schnapper, Dominique. (2000). *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Paris: Gallimard.
- Soysal, Yasemin (1994). *Limits of citizenship : migrants and postnational membership in Europe* Chicago: University of Chicago Press.
- Thomas, William Isaac et Florian Znaniecki. (1984 [1927]). *The Polish Peasant in Europe and America*. Urbana and Chicago: University of Illinois Press.
- Ullman, Claire Frances. (1998). *The Welfare State's Other Crisis. Explaining the New Partnership Between Nonprofit Organizations and the State in France*. Bloomington et Indianapolis: Indiana University Press.
- Viard, Jean. (1995). *Marseille, une Ville Impossible*. Paris: Payot.
- Yashar, Deborah J. (1999). "Democracy, Indigenous Movements, and the Postliberal Challenge in Latin America". *World Politics* 52 (1):76-104.